

► 1) Le sujet de la note de synthèse est constitué d'une seule partie. Vrai ou faux ?

La bonne réponse est : B. Faux

Bonne réponse : B. Le sujet de la note de synthèse est composé de deux parties, la synthèse (60% de la note) et la réflexion argumentée (40 % de la note.) Les deux parties sont obligatoires.

► 2) Le dossier sur lequel porte la synthèse se compose de trois ou quatre textes dont le candidat doit rendre compte de façon synthétique :

La bonne réponse est : B. Dans un plan dont chaque partie confronte tous les textes.

Bonne réponse : B. Le plan doit comporter trois (voire quatre) parties d'un paragraphe chacune. Chacune de ces parties expose la confrontation de tous les textes sur un aspect précis du dossier. Il faut donc veiller à convoquer systématiquement tous les textes dans chaque partie afin de construire une synthèse et non une simple succession de résumés.

► 3) La synthèse doit se présenter sous forme de plan apparent, avec titre soulignés, et numéros de parties. Vrai ou faux ?

La bonne réponse est : B. Faux

Bonne réponse : B. "La synthèse est entièrement rédigée : elle comporte une introduction (un paragraphe), trois ou quatre paragraphes de développement (chacun pouvant s'ouvrir sur une question à laquelle le paragraphe va répondre) et une conclusion (un paragraphe).

► 4) Un titre doit être donné :

La bonne réponse est : B. A la synthèse, mais pas à la réflexion argumentée.

Bonne réponse : B. Il ne faut pas donner de titre à la réflexion argumentée. En revanche il en faut un, éclairé et pertinent, à la synthèse. Il doit rendre compte synthétiquement des différents points de vue proposés dans le dossier sur le thème envisagé. Il peut prendre diverses formes : question, affirmation, un groupe nominal ou plusieurs, une phrase complète.

► 5) L'ensemble de l'épreuve est à mots comptés.

La bonne réponse est : A. Vrai

Bonne réponse : A. La synthèse doit comporter 550 mots (+ / - 50 mots). La réflexion argumentée ne doit pas dépasser 150 mots. Les règles de décompte sont rappelées dans les consignes de l'épreuve. Il faut veiller à les respecter. Le titre qui sera donné à la synthèse ne compte pas dans le total de mots.

► 6) Pour indiquer la source d'une idée formulée dans un des textes du dossier, on emploie la formulation suivante :

La bonne réponse est : B. Dominique Lecourt estime que (...)

Bonne réponse : B. Le dossier est composé de textes argumentatifs dont les auteurs sont des philosophes, scientifiques, historiens, anthropologues, sociologues, etc. Il convient donc de faire « dialoguer » ces penseurs, en nommant

systématiquement l'auteur de l'idée exposée dans la synthèse. On peut, lorsqu'on le connaît, indiquer le statut de l'auteur (« Le philosophe Dominique Lecourt estime que (...) ») En revanche le titre de l'ouvrage n'est pas attendu, même dans l'introduction, en raison du caractère très synthétique de celle-ci.

► 7) On attend du candidat une prise de position personnelle, un point de vue critique et un apport de connaissances personnelles :

La bonne réponse est : C. Dans la réflexion argumentée seulement, la synthèse devant rendre compte de façon neutre et objective des points de vue présentés dans le dossier.

Bonne réponse : C. Le candidat doit rendre compte de façon neutre et objective des points de vue formulés dans le dossier de la synthèse, sans aucune connaissance personnelle. En revanche il est invité à formuler son point de vue, argumenté et éclairé, dans la réflexion argumentée.

► 8) Sur les trois heures que dure l'épreuve de note de synthèse, il est recommandé de consacrer :

La bonne réponse est : C. 2 heures 15 à la synthèse et 45 minutes à la réflexion argumentée.

Bonne réponse : C. Il ne faut pas sacrifier la réflexion argumentée qui compte pour 40% de la note : elle s'élabore après la première partie et peut donc souffrir de la fatigue et du stress. Consacrer 40 à 45 minutes à cette épreuve semble donc raisonnable pour la réussir.

► 9) Le candidat peut utiliser des phrases nominales (sans verbe), des abréviations et des symboles. Vrai ou faux ?

La bonne réponse est : B. Faux

Bonne réponse : B. Le candidat doit rédiger entièrement sa copie, sans recourir aux abréviations ou symboles.

► 10) Les fautes de langue :

La bonne réponse est : C. Sont sanctionnées : on retire 1 point pour 3 fautes, 2 points pour 6 fautes.

Bonne réponse : C. Les fautes sont sanctionnées, les fautes d'accent comptent. On n'enlève pas plus de deux points sur l'ensemble de la copie, mais les fautes sont mal vues. Inversement on valorisera une copie écrite dans une langue correcte et claire.